

BMB

Bundesministerium
für Bildung

Bienvenue à l'école autrichienne !

Französisch

Welcome to the Au
the Austrian scho
Bienvenue à l'école
à l'école autrichien
Bine ați venit la șco
it la școala austriac
المدرسة النمساوية
حياكم في المدرسة
Добро пожаловать в ав
вать в австрийскую шко
Willkommen in der österr
der österreichischen Sch
Добре дошли в австри
в австрийското училищ
Avusturya okuluna
okuluna nos geldin
Ku soo dhawow nidaamka
nidaamka dugsigga Austri
ب اتریش خوش آمدید
سیستم مکاتب از اتریش
Mirë se vini në shkoll
ne shkollën austriak
Марша дог1 ийла шу ав

Chers parents ! Chers tuteurs !

Vous êtes depuis peu en Autriche. Beaucoup de choses sont nouvelles pour vous, comme le système scolaire autrichien. C'est pourquoi le Ministère de l'éducation vous communique quelques informations de base concernant la scolarité en Autriche. Les enseignants à l'école de votre enfant seront heureux de répondre à vos questions et pourront vous conseiller.

1 Mon enfant peut-il aller à l'école ?

Tous les enfants âgés de 6 à 15 ans vivant en Autriche doivent aller à l'école, c'est à dire qu'ils sont soumis à **l'obligation scolaire**. Ceci est également valable pour les enfants de demandeurs d'asile et de réfugiés.

Fréquenter une école publique ne coûte rien. Mais il existe également des écoles privées pour lesquelles il faut payer.

Vous devez inscrire votre enfant à l'école de votre lieu de résidence. Rendez-vous avec votre enfant à **l'inscription des écoliers** et faites-vous accompagner d'un interprète si vous ne parlez pas suffisamment bien l'allemand. Une lettre d'invitation de la part du conseil scolaire du Land ou de la ville de Vienne vous informera des dates d'inscription scolaire ainsi que des documents à amener.

Votre enfant recevra un emploi du temps sur lequel est clairement indiqué combien de temps les cours durent chaque jour. Si votre enfant tombe malade, vous devez le signaler à l'école. Il est impératif de participer à la soirée parents-professeurs. Vous pouvez venir accompagné d'un interprète. Vous y recevrez des informations importantes !

Tous les écoliers reçoivent un bulletin scolaire à la fin d'un semestre et un certificat à la fin de l'année scolaire. Les performances des écoliers sont notées de 1 à 5. 1 est la meilleure note, 5 est la pire. Les enfants qui ne parlent pas encore suffisamment bien l'allemand ne reçoivent pas de notes. De nombreuses écoles primaires ne donnent pas de notes mais décrivent les progrès des enfants par des mots.

2 Qui aide mon enfant à apprendre l'allemand ?

Votre enfant est assigné à une classe selon son âge. Des enfants avec des langues maternelles différentes suivent les cours ensemble.

Les enfants en âge de fréquenter l'école qui ne parlent pas encore ou très peu l'allemand sont admis à l'école en tant qu'**écoliers extraordinaires**. Ils ont deux ans pour acquérir les bases de la langue allemande. Pendant ce temps, ils ne reçoivent pas de notes, mais peuvent tout de même passer au niveau scolaire supérieur.

Les écoliers extraordinaires peuvent participer à un **cours intensif de langue**. Ils y suivent un cours d'allemand intensif, en petits groupes ou dans la classe par un deuxième enseignant.

De nombreuses écoles proposent également des **cours de langue maternelle**. Pour cela, vous devez inscrire votre enfant. Ce cours a généralement lieu par bloc de deux heures l'après-midi. Demandez s'il existe des cours dans la langue maternelle de votre enfant à son école ou à une école voisine.

3 Devons-nous acheter les livres scolaires nous-mêmes ?

Non, car tous les écoliers reçoivent des livres scolaires gratuits pour toutes les matières dans le cadre du **programme livres scolaires**. Les enfants bilingues peuvent aussi recevoir des livres pour l'allemand en tant que deuxième langue et des dictionnaires bilingues. Si votre enfant participe à un cours de langue maternelle, il recevra également un livre scolaire adéquat.



4 Quelle école entre en considération pour mon enfant ?

Enfants soumis à l'obligation scolaire

École primaire (Volksschule, VS)

6 à 10 ans

1^e à 4^e année scolaire

Les enfants de 6 à 10 ans se rendent à l'école primaire pendant 4 ans. Si un enfant de six ans n'est pas encore prêt à se rendre à l'école, il est pris dans une classe préscolaire (Vorschulstufe). Dans ce cas, il a un an de plus pour se préparer aux exigences de l'école.

Nouvelle école secondaire (Neue Mittelschule, NMS)

École supérieure d'enseignement général

(Allgemeinbildende höhere Schule, AHS) – premier cycle

10 à 14 ans

5^e à 8^e année scolaire

Après l'école primaire, les enfants se rendent à la NMS pendant 4 ans ou fréquentent le premier cycle de l'AHS. Les enfants qui arrivent en Autriche à 10 ans ou plus sont immédiatement intégrés dans la NMS ou dans le premier cycle de l'AHS selon leur âge.

La NMS doit accepter tous les écoliers, mais l'AHS peut refuser des candidats.

Après 4 ans, les écoliers qui ont réussi la NMS ou le premier cycle de l'AHS peuvent continuer leur éducation dans une école intermédiaire ou supérieure.

École polytechnique (PTS)

14 à 15 ans

9^e année scolaire

Les jeunes ne souhaitant pas fréquenter d'école supérieure doivent terminer leur scolarité obligatoire à la PTS ou dans une école ménagère pendant 1 an. Au cours de cette dernière année scolaire obligatoire, les élèves sont préparés à la vie professionnelle.

Éducation spécialisée

6 à 15 ans

1^e à 9^e année scolaire

Les enfants soumis à l'obligation scolaire avec des **besoins éducatifs particuliers** (tels que les enfants aveugles ou sourds) sont également pris en compte. Ils peuvent fréquenter une école spécialisée ou, selon leur âge, l'école primaire, la nouvelle école secondaire, le premier cycle de l'école supérieure d'enseignement général ou bien l'école polytechnique ou l'école ménagère d'un an.

Voici les possibilités qui existent après la fin de l'école obligatoire :

École professionnelle

à partir de 15 ans

Après avoir terminé l'école obligatoire (9 ans), les jeunes peuvent commencer une formation pour un métier. Ils doivent trouver une entreprise qui engage des apprentis et également se rendre à l'école professionnelle. Celle-ci dure aussi longtemps que l'apprentissage (2 à 4 ans). À l'école professionnelle, les compétences pratiques acquises dans l'entreprise sont complétées par des connaissances théoriques. L'examen de fin d'apprentissage autorise à exercer la profession apprise. Il existe environ 200 métiers d'apprentissage en Autriche.

Les jeunes demandeurs d'asile peuvent uniquement commencer un apprentissage pour une profession « en manque de personnel ». Cela concerne de nombreux métiers pour lesquels de la main-d'œuvre est requise d'urgence.

Écoles supérieures

Les écoles supérieures ne sont pas obligées d'accepter les candidats. Le directeur ou la directrice prend cette décision. C'est pourquoi il est souvent difficile pour les jeunes qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire de continuer l'éducation qu'ils ont commencée dans leur pays d'origine, surtout s'ils ne parlent pas encore l'allemand. Mais il est en principe possible d'être accepté dans des écoles supérieures en tant qu'élève extraordinaire. Si vous avez des bulletins ou certificats de votre pays d'origine, emmenez-les lors de l'inscription.

École supérieure d'enseignement général (AHS) – second cycle **14 à 18 ans**

Après la NMS ou le premier cycle de l'AHS, les jeunes peuvent continuer leur scolarité dans le second cycle de l'AHS. L'AHS offre une bonne éducation générale. Elle dure 4 ans et se termine par un baccalauréat (Matura). La Matura donne accès aux études à l'université, aux hautes écoles spécialisées ou aux hautes écoles pédagogiques.

Écoles professionnelles

Il existe différentes sortes d'écoles, par ex. dans le domaine commercial, technique, social ou du tourisme.

Écoles professionnelles secondaires **(Berufsbildende mittlere Schulen, BMS)** **14 à 17 (18) ans**

Les écoles professionnelles secondaires (ou écoles spécialisées) transmettent des qualifications et une éducation générale professionnelles. Elles durent 3 ou 4 ans et se terminent par un examen final. Après cela, les jeunes peuvent entrer dans la vie professionnelle ou bien suivre une formation de base pour se préparer à suivre une école professionnelle supérieure.

Écoles professionnelles supérieures (Berufsbildende höhere Schulen, BHS) 14 à 19 ans

Les écoles professionnelles supérieures offrent une éducation professionnelle supérieure ainsi qu'une éducation générale solide. Elles durent 5 ans et se terminent par un examen de diplôme type baccalauréat. Cet examen donne accès aux études à l'université, aux hautes écoles spécialisées et aux hautes écoles pédagogiques.



Erhältlich unter

www.schulpsychologie.at/bildungsinformation

auch in folgenden Sprachen:

Albanisch

Arabisch

Bulgarisch

Deutsch

Englisch

Farsi

Rumänisch

Russisch

Somali

Tschetschenisch

Türkisch

Impressum

Propriétaire, rédacteur et éditeur :

Ministère fédéral de l'éducation

1010 Vienne

Tél : +43 1 531 20-0

www.bmb.gv.at

Mise en page : BKA Design & Grafik

Impression : One2print / DI Hans A. Gruber KG

Vienne, 2016/17

2e édition